Bulletin de Germigny des Prés

Décembre 2020

Edito du Maire

2020 : une drôle d'année !

Il y a un an, à la même époque, qui aurait imaginé l'année 2020 que nous venons de vivre ? La COVID-19 est passée par-là, modifiant tous nos projets, nos modes de vie, de travail, plongeant bon nombre d'entre nous dans des difficultés financières, sociales et médicales.

Cependant, la vie est ainsi faite et il faut continuer à avancer, rebondir sur les éléments négatifs, se reconstruire et repartir. C'est ainsi que la nouvelle équipe municipale élue en mars et installée seulement en juin s'est rapidement mise au travail afin de poursuivre les projets en cours et en lancer de nouveaux ; sans oublier l'aide et le soutien aux plus fragiles.

En raison des conditions sanitaires, la traditionnelle cérémonie des vœux ne pourra pas se tenir dans son format habituel.

Quoi qu'il en soit, les agents, élus municipaux et membres du CCAS se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne fin d'année 2020 et tous nos meilleurs vœux pour 2021. Prenez soin de vous et de vos proches.

Philippe Thuillier

Mairie de Germigny des Prés
Place de la mairie
45110 Germigny des Prés
02 38 58 21 03

www.germigny-des-pres.fr
mairie-germigny@orange.fr

Panneau Pocket – Application gratuite sur smartphone ou tablette

Sommaire

Services de la communauté de commune 1
COVID-19 1
Fleurissement 1
Commémoration du 11 novembre 2020 2
Aider les habitants à trouver un travail 2
Concert à l'oratoire 2
Etat civil 2
Rénovation thermique de la marie 3
Cimetière 3
Urbanisme 3
Rénovation de l'éclairage public 3
Rénovation de l'éclairage extérieur de l'oratoire 3
Renforcement de la voirie communale 4
Sécurité 4
Qui fait quoi ? 5
Le saviez-vous ? 6
Coupon-réponse 6
Mots mêlés & mots fléchés 7

Services de la communauté de commune

Le fonctionnement des services communautaires a été largement perturbé par le confinement mis en place à partir du 30 octobre. Malgré tout, l'équipe installée en juillet 2020 a eu à cœur, avec les agents des différents services, de continuer à proposer aux habitants les services de proximité dans le strict respect du protocole sanitaire : certains services ont dû fermer, certains ont pu rester ouverts en mode « dégradé ».

Afin de vous aider à savoir quel service est géré par la commune ou la Communauté de Communes, vous trouverez en page 5 un tableau récapitulatif pour vous aider à mieux connaitre la répartition entre les 2 entités.

De plus amples informations vous seront communiquées dans le bulletin communautaire et sur le site internet de la Communauté de Communes www.valdesully.fr/.

COVID-19

Nous avons décidé d'organiser une nouvelle distribution de masques réutilisables en janvier. Si vous avez besoin de masque adulte (âgé de plus de 11 ans) supplémentaire, merci de remplir le coupon réponse Page 6 et de le déposer dans la boite à lettres de la mairie d'ici le 31 décembre 2020. Pour de plus amples informations sur la COVID-19 télécharger l'application nationale « #tousAntiCovid ».

#Tous AntiCovid

Fleurissement

Un fleurissement automnal a été mis en place fin octobre.

Plusieurs variétés de vivaces (bruyères, fusains, graminées, lierres, …) ont été agencées autour des traditionnelles pensées dans le but de limiter l'entretien et la consommation d'eau.

Deux gros chrysanthèmes ont été placés à l'entrée de l'oratoire.

Une décoration éphémère d'Halloween a été installée aux abords de la mairie, maintenant remplacée par un décor de Noël.

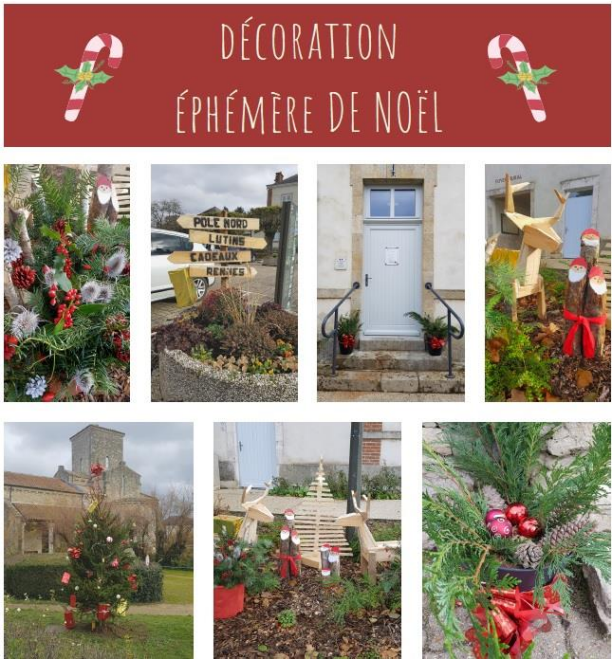

Commémoration du 11 novembre

En raison des conditions sanitaires particulières, la commémoration du 11 novembre 1918 s'est déroulée "à huis clos" comme lors du 8 mai.

En effet, seuls le Maire et les Adjoints se sont retrouvés autour du monument aux morts pour le traditionnel dépôt de gerbe et la lecture du message officiel de l'Etat (le message a été publié sur Panneau Pocket).

Ce format restreint ne doit rien enlever au devoir de mémoire qui est le nôtre envers tous ceux qui sont tombés pour notre liberté, que ce soit lors de la 1ère guerre mondiale, lors de la seconde ou encore lors de missions extérieures de maintien de la paix dans le monde.

Espérons que la commémoration du 8 mai 1945 pourra se dérouler dans un format habituel permettant de regrouper toutes les générations.

Aider les habitants à trouver un travail

La société d'intérim Leader Interim met en place un partenariat avec certaines communes du Loiret. L'idée est de rapprocher ceux qui proposent du travail et ceux qui en recherchent.

L'aide proposée ne s'arrête pas là, lors des rendez-vous, les CV sont travaillés, les entretiens d'embauche préparés et des possibilités de formation proposées.

Germigny fait partie des communes qui offrent ce nouveau service à leurs habitants.

La prise de rendez-vous initial se fait auprès de la mairie (02 38 58 27 03 ou par e-mail : mairie-germigny@orange.fr) et la rencontre avec Mr GOILLOT a lieu en toute confidentialité dans la salle du conseil municipal.

N'hésitez pas à venir rencontrer Leader Interim, même pour un conseil, lors de la prochaine permanence qui aura lieu le **vendredi 22 janvier de 14h00**. L'information sera notée sur panneau Pocket.

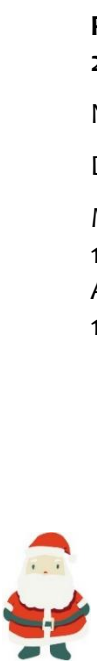

Concert à l'oratoire !

L'oratoire est un lieu très prisé pour des évènements musicaux variés. Ainsi, depuis de nombreuses années, la communauté de communes y organise les concerts d'été (4 ou 5 par an).

Pour 2021, la commune a décidé d'organiser un concert supplémentaire avec les violonistes Patrice FONTANAROSA et Gersende MONDANI **le 13 mars 2021 à 17h30**. Ce concert, destiné en priorité aux habitants de la commune, sera gratuit. Il est vivement conseillé de réserver auprès de la mairie.

Un évènement à ne pas manquer pour l'arrivée du printemps !

Etat civil

Période du 1er septembre 2020 au 13 décembre 2020

Naissances : néant

Décès : néant

Mariage : Florine COURTIN et Zaki EL IDRISSI le 12/09/2020
Aurélia THIMOGNIER et Jean-Christophe LOPEZ le 12/12/2020

Rénovation thermique de la mairie

Comme annoncé dans le précédent bulletin, les travaux de rénovation thermique ont été réalisés en octobre (réception le 30 octobre).

A l'extérieur, les volets de la salle de la tour ont été rénovés, la porte menant dans la cour (où les enfants peuvent mettre leur vélo, moyennant l'utilisation d'un code) a été changée.

A l'intérieur, au rez de chaussée, toutes les fenêtres, la porte d'entrée et la porte d'accès à la cour intérieure ont été remplacées, ainsi que la porte de l'ancienne salle du conseil municipal à l'étage. Les peintures du rez de chaussée ont été entièrement refaites.

Le coût de l'opération s'élève à 15 210,12€ HT, subventionné à hauteur de 30% par l'Etat, 28% par le Département, 21% par la Communauté de Communes. Le reste à charge de la commune est de 21%.

Cimetière

Le projet d'aménagement se poursuit progressivement. Des gravillons ont été mis sous le préau afin de stabiliser le sol. Il reste maintenant à installer des bancs, un porte-vélos, des jardinières et de nouveaux bacs de récupération des déchets.

Depuis 2019, le désherbage des allées est réalisé par ADS 45 (Association pour le Développement et la Solidarité) de Sully sur Loire. Elle intervient plusieurs fois par an, notamment au moment de Pâques et de la Toussaint, avec des passages intermédiaires qui permettent d'éviter une repousse trop rapide.

Urbanisme

L'édification d'une clôture, un agrandissement, une réfection d'enduit, la construction d'un pavillon, … nécessitent une autorisation d'urbanisme à déposer à la mairie.

Toute demande doit être conforme au règlement du Plan Local d'Urbanisme - PLU, aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France (si projet dans le Périmètre Délimité des Abords - PDA), au Plan de Prévention des Risques d'Inondation - PPRI.

Il est ainsi parfois bien difficile d'élaborer son dossier. C'est pourquoi la commission urbanisme, consciente de cette difficulté, met en place des permanences pour aider les administrés :

- Mieux comprendre le règlement du PLU,
- Remplissage des demandes d'autorisation.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie au 02 38 58 27 03 ou par email : mairie-germigny@orange.fr.

L'Etat a mis en place un site pour aider au remplissage des demandes d'urbanisme : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221.

Des informations sont également disponibles sur le site internet de la communauté de communes www.germigny-des-pres.fr, rubrique urbanisme / PLU.

Rénovation de l'éclairage public

L'audit de l'éclairage public réalisé en 2018 a, sans surprise, révélé la vétusté du parc installé. La précédente équipe avait décidé de s'adjoindre les services du cabinet INERGIE ADAPT (qui avait réalisé l'audit) pour préparer le dossier d'appel d'offres. Il sera rédigé fin 2020/début 2021 pour une sélection d'entreprises sur le 1er semestre 2021. Des demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département ont été envoyées en octobre. De leur acceptation dépendra la réalisation des travaux.

Rénovation de l'éclairage extérieur de l'Oratoire

Il n'aura échappé à personne que l'éclairage extérieur de l'oratoire … ne fonctionne plus malgré quelques tentatives de remise en état qui se sont montrées infructueuses.

Aussi, nous entamons une démarche de création d'un nouvel éclairage extérieur, que nous souhaiterions inclure dans l'appel d'offre pour rénovation de l'éclairage public.

Première étape : établir un cahier des charges en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC et l'ABF.

Ensuite, il nous faudra trouver des subventions, à partir d'une estimation que le cabinet INERGIE ADAPT pourra nous fournir.

Renforcement de la voirie communale

L'équipe municipale a retenu, dans le programme d'entretien de voirie 2020, le renforcement des voies communales suivantes : Le Chemin du Pont Chalumeau, la Route de Poreuse, le Chemin du Fief et la route de St Martin.

Les travaux ont été effectués au mois d'octobre par l'entreprise sélectionnée (BSTP).

Ils sont terminés sur la Route de Poreuse et sur le Chemin du Fief.

En ce qui concerne le Chemin du Pont Chalumeau, pour des raisons techniques le revêtement de l'aire de retournement du camion des ordures ménagères (située à l'extrémité de cette route) sera réalisé au printemps prochain.

Suite aux mauvaises conditions météorologiques de fin octobre, les travaux de la route de St Martin ont été interrompus. Après concertation avec l'entreprise, il a été décidé de reporter les travaux au printemps prochain.

Suite et fin de ce chantier dans un prochain numéro !

Sécurité

La commission Locale d'Information – CLI, regroupe l'ensemble des communes situées dans le périmètre de 20 kms autour de la centrale nucléaire de Dampierre en Burly.

La CLI a pour mission d'informer régulièrement sur le suivi des contrôles effectués sur la centrale, sur les projets en cours et à venir. Les représentants de la commune sont Philippe THUILLIER (titulaire) et Patrick BERTHON (suppléant).

Par ailleurs, certaines réserves incendie présentent des défauts d'étanchéité. Un programme de remise aux normes sera réalisé en 2021, une nouvelle réserve sera installée chemin du Pont Chalumeau.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

Communauté de communes et Mairie

QUI FAIT QUOI ?

MAIRIE

Pour ces deux instances de proximité, des compétences différentes et complémentaires, ci-dessous un tableau récapitulatif pour vous aider à y voir plus clair !

VOS LOISIRS ET SORTIES

Gestion de l'école de musique (4 sites), du réseau des bibliothèques (13 bibliothèques), de l'Office de Tourisme (3 bureaux d'information touristique), du centre aquaforme Val d'Oréane, du *Belvédère* et du cinéma *Le Sully*. Organisation de la saison culturelle. Animations patrimoniales et touristiques (visites guidées, balades commentées). Soutien aux associations à vocation culturelle (*via* le PACT) et aux fêtes de village.

Gestion et entretien des gymnases.
Animation de la vie associative locale.
Organisation de manifestations communales diverses.

VOS ENFANTS

Gestion des 2 multi-accueils et du relais petite enfance (garde d'enfants de 0 à 3 ans), des 6 accueils de loisirs (garde d'enfants de 6 à 11 ans) et de l'organisation d'animation itinérante pour les adolescents (de 11 à 17 ans).

Gestion des écoles élémentaires et des temps périscolaires par le syndicat scolaire Saint Martin d'Abbat/Germigny des Prés (regroupement scolaire).

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET SOCIALES

Gestion de l'Antenne emploi et de la borne de service public. Coordination pour l'organisation d'ateliers par les partenaires sociaux (pour alphabétisation ou l'emploi par exemple).

Gestion du Centre Communal d'Action Sociale.
Demande de logements.
Organisation des élections.
Gestion de l'état civil.

VOTRE MAISON

Urbanisme : instruction de vos dossiers d'urbanisme et accompagnement dans votre projet en s'assurant de la faisabilité tant technique que juridique de celui-ci.
Gestion du service d'assainissement non collectif.

Urbanisme : réception de vos demandes d'urbanisme, premiers renseignements et décision définitive (suite aux recommandations données par la Communauté de communes) concernant votre demande.
Gestion du service eau et assainissement collectif est assurée par le Syndicat Saint Martin d'Abbat/Germigny des Prés.

VOTRE CADRE DE VIE

Entretien des rivières. Gestion et entretien des bâtiments communautaires et de l'aire d'accueil des gens du voyage. Soutien aux travaux des communes grâce au fonds de concours. Police.

Entretien de la voirie, des bâtiments municipaux et des espaces verts.

VOTRE ENTREPRISE

Gestion et entretien des 8 zones d'activités.
Développement de la vie économique (animation du réseau).
Promotion de l'installation des nouvelles entreprises.
Soutien aux artisans, commerçants et agriculteurs grâce à divers financements.

Aide à l'installation, relations de proximité avec les commerçants et artisans.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY
28 route des Bordes 45460 Bonnée
02 38 35 05 58 - www.valdesully.fr

Vos élus communautaires dans votre mairie :
Philippe Thuillier, Patrick Berthon

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le sapin :

Ses origines germaniques remonteraient au Moyen Age, comme l'atteste un document de 1419 conservé à Fribourg. La coutume du sapin gagne l'Est de la France, mais demeure longtemps inconnue dans le reste du pays. Ce n'est qu'à partir des années 1940 que l'arbre s'invite sur les places et dans les foyers.

Les boules :

Les décorations du sapin sont d'origine germaniques. Autrefois habillés de fruits (surtout des pommes), l'arbre de noël arbore des boules de verre à partir du XIXe siècle.

La couronne :

Née en Allemagne au XVIe siècle, la couronne végétale de l'Avent n'est adoptée qu'à partir des années 1930 en France.

Quant à la couronne fixée à la porte en signe de bienvenue, elle serait d'origine anglo-saxonne.

La buche :

Brûler une bûche dans la cheminée est d'abord un rite païen ancré en Europe pour appeler des récoltes fructueuses. La pâtisserie serait née à la fin du XIXe siècle en France. La buche est devenue un dessert après l'invention de la crème au beurre dans les années 1870.

COUPON RÉPONSE Á DEPOSER AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE 2020
DANS LA BOITE A LETTRE DE LA MAIRIE

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Nombre de masque en tissu* : _____

* *(1 par personne à partir de 11 ans)*

MOTS MÊLÉS & MOTS FLÉCHÉS

SAPIN	HOTTE
BOULE	BARBE
GUIRLANDE	BOTTES
BOUGIE	BONNET
CADEAU	LUMIERE
ETOILE	BONBON
RENNE	CLOCHE
LUTIN	FLOCON
PERE NOEL	NEIGE
TRAINEAU	CHAUSSETTE
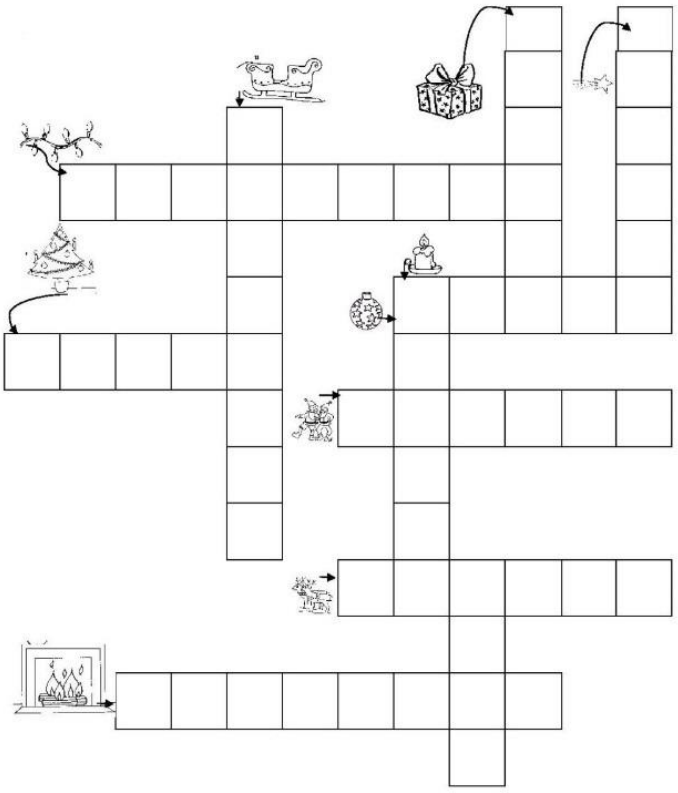
D	N	R	F	A	K	C	N	D	V	G	M	B
E	I	E	C	L	Q	Q	O	A	B	U	S	O
I	M	R	H	U	B	M	C	E	O	I	A	U
G	E	E	A	T	A	J	O	K	N	R	P	L
U	N	I	U	I	R	G	L	I	B	L	I	E
O	N	M	S	N	B	G	F	C	O	A	N	V
B	E	U	S	W	E	B	B	O	N	N	E	T
B	R	L	E	B	O	T	T	E	S	D	T	T
K	L	Ç	T	E	H	C	O	L	C	E	L	H
G	V	U	T	U	A	E	N	I	A	R	T	O
C	A	D	E	A	U	A	E	G	I	E	N	T
Y	G	Q	I	E	T	O	I	L	E	Ç	U	T
Q	Y	P	E	R	E		N	O	E	L	Z	E